DEPARTEMENT DE LA REUNION

COMMUNE DE TROIS BASSINS

==_=_=

ARRONDISSEMENT DE SAINT PAUL

==_=_=_=

CANTON DE SAINT LEU

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 02 juin 2022

OBJET: AFFAIRE N° 10

Aliénation de la parcelle de terrain cadastrée AE 648

L'An Deux Mille Vingt Deux, le Deux Juin, le Conseil Municipal de la Commune de Trois-Bassins, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie - Salle du Conseil - sous la présidence de M. PAUSE Daniel, Maire.

Le Président, déclare la séance ouverte à 17h30, puis procède à l'appel des Conseillers Municipaux.

PRESENTS

M. AURE Fabien (2ème Adjt) - Mme ABSYTE Brigitte (3ème Adjt) - M. VAITY Bruno (6ème Adjt) - M. M'BAJOUMBE Bryan (8ème Adjt) - Mme HOARAU Gertrude - M. LIN KWANG Joseph - Mme ZITTE Danielle - Mme FLORESTAN Nadine - Mme DE LAVERGNE Agathe - M. ZEPHIR Jackson - Mme AURE Jacqueline - M. LEBON Eddie - Mme FURCY Florelle - M. BOURGOGNE Pierre - M. SADEYEN Frédéric - M. POTHIN Joseph - M. MAURIN Jorris - Mme RAMANY Nathalie - M. AURE Yves - Mme DEPEHI Bernadette.

EXCUSEE

Mme VAITY Cathy (Procuration donnée à Mme DEPEHI Bernadette)

ABSENTS

M. FONTAINE Christopher - Mme SANDANCE Chantal - Mme JANNIN Jocelyne - Mme FRUTEAU Nadège - M. RAMAKISTIN Roland - M. CLAIN Patrick - Mme FAIN Marie Yveline.

NOTA: Le Maire soussigné certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché le 07 juin 2022, que la convocation a été faite le 27 mai 2022 et que le nombre de membres en exercice étant de 29 le nombre de membres présents est de 21.

Les conditions de quorum étant remplies, l'Assemblée peut valablement délibérer.

Mme HOARAU Gertrude qui accepte, est désignée à l'unanimité pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.



Accusé de réception en préfecture 974-219740230-20220602-de-02062022-10-DE Date de réception préfecture : 09/06/2022

Le Maire expose:

La commune envisage de mettre en vente une (1) parcelle de terrain dans le quartier de Piveteau référencée AE 648 d'une superficie de 629 m².

Référence cadastrale origine	Allotissement	Superficie approximative (m²)	Prix de vente Hors Taxes	Avis du Domaine
AE 648	Sal.	629	86 000,00 €	N° 2022-97423-24213

Il vous est proposé que le choix de l'attributaire de cette parcelle se fasse dans le cadre d'un appel à candidatures et qu'une priorité soit donnée aux non-propriétaires d'un bien immobilier pour la construction de leur habitation principale.

Les frais notariés, les frais de publicité foncière ainsi que les frais de géomètre relative au bornage contradictoire et à la division parcellaire sont à la charge de l'acquéreur.

DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- approuve l'aliénation de cette parcelle de terrain au prix et conditions

indiqués ci-dessus;

autorise le Maire à procéder à un appel à candidatures.

Pour extrait certifié conforme

D NO WIET

Le Maire

Le Maire, informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Saint-Denis, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

